FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 26 au 30 octobre

2026



Cité OUA,
Bvd Eyadema,
07 BP:12429 - Lomé
Tel: +228 22 55 80 55
79 60 32 86/87
www.cnp.tg

Le CNP-Togo, aux côtés du secteur privé

FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 26 au 30 octobre 2026

« Nuit des Patrons 2026 » : un rendez-vous pour valoriser le secteur privé togolais

Prévue le 28 novembre 2026 à Lomé, la première édition de la Nuit des Patrons mettra à l'honneur les entreprises et acteurs économiques contribuant au développement du Togo, sous le thème ***« Ensemble pour une économie compétitive : célébrer les forces vives du secteur privé »***. Au-delà de la reconnaissance des réussites entrepreneuriales, cet événement vise à renforcer les réseaux d'affaires, à favoriser les partenariats et à consolider la coopération entre les acteurs du secteur privé togolais.

Source : CNP-Togo, du 27/10/2026

Coopération germano-togolaise : plus de 25 milliards FCFA mobilisés pour soutenir les secteurs stratégiques

À l'issue des consultations intergouvernementales tenues à Lomé, l'Allemagne a annoncé de nouveaux engagements financiers de plus de 39 millions d'euros, soit environ 25 milliards FCFA, en faveur du Togo. Ces financements ciblent notamment l'agriculture, l'énergie, la santé, la formation professionnelle, le développement du secteur privé et la gouvernance territoriale. Ils visent à soutenir les infrastructures rurales, l'irrigation, l'efficacité énergétique et le renforcement des capacités locales, tout en mettant l'accent sur le suivi et la pérennisation des investissements.

Source : Portail officiel de la République Togolaise, du 26/10/2026

Normalisation : le Togo mise sur la qualité pour renforcer la compétitivité des produits locaux

Réunis à Lomé du 26 au 28 octobre 2026, les acteurs publics et privés travaillent à l'élaboration de normes adaptées aux produits locaux innovants, dans le cadre d'une initiative portée par la Commission de l'UEMOA et les autorités togolaises. Les travaux ont débouché sur une feuille de route nationale visant à renforcer la qualité, la conformité et la certification des produits, afin de faciliter leur accès aux marchés régionaux et internationaux, de soutenir la compétitivité des entreprises et de promouvoir la valorisation de la production locale.

Source : CNP-Togo

Finances publiques : le taux de mise en œuvre des réformes atteint 87,12 %, au-dessus de la moyenne de l'UEMOA

Ouverte le 26 octobre 2026 à Lomé, la réunion de l'Observatoire des Finances Publiques de l'UEMOA examine la révision des directives communautaires de 2009 afin

de renforcer la transparence, la performance et la fiabilité de la gestion des finances publiques. Selon la revue annuelle de 2026, le Togo affiche un taux de transposition et de mise en œuvre de 87,12 %, supérieur de 9,14 points à la moyenne communautaire de 77,98 %. Cette révision vise à corriger les insuffisances constatées et à adapter le cadre harmonisé aux normes internationales, en vue d'améliorer la cohérence des systèmes budgétaires et comptables ainsi que la comparabilité des données financières des États membres.

Source : l'économiste du Togo, du 28/10/2026

Filière sésame : le Togo mise sur la transformation locale pour décupler la valeur ajoutée

Le Togo ambitionne de porter sa production annuelle de sésame à plus de 100 000 tonnes, contre environ 36 000 tonnes actuellement, tout en multipliant par dix, voire davantage, ses capacités de transformation locale, estimées entre 2 000 et 3 000 tonnes par an. Cette stratégie vise à réduire les exportations de produits bruts, à renforcer la création de valeur ajoutée et à développer le tissu industriel national, avec un objectif de plus de 300 unités de transformation. Le Conseil interprofessionnel de la filière sésame (CIF-Sésame) entend également améliorer la gouvernance du secteur à travers le renforcement des contrôles de qualité, l'encadrement des prix et la clarification des responsabilités des acteurs.

Source : republicoftogo, du 29/10/2026

Fiscalité : l'OTR annonce le démarrage des contrôles de paiement de la TPU des transporteurs routiers

L'Office Togolais des Recettes (OTR) informe les contribuables assujettis à la Taxe professionnelle unique (TPU) des transporteurs routiers, communément appelée « trimestre », que les contrôles de paiement au titre du troisième trimestre 2026 débuteront le 02 novembre 2026 sur l'ensemble du territoire national. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 57 du Livre des procédures fiscales et vise à assurer le respect des obligations fiscales des contribuables concernés.

Source : OTR, Communiqué N° 006/2026/OTR/CG/CI/DOFGL du 29/10/2026

Par la Direction des Affaires Économiques